

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -**

# Conseil Municipal du jeudi 29 janvier 2015

## COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 29 janvier 2015 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Etaient **présents** à cette assemblée : Tous les membres du Conseil à l'exception de Mme Mélanie BOUVERET, absente excusée, et des élus suivants ayant donné pouvoir : Mme Cécile CHIQUET à Rachel DA-SILVA TEIXEIRA, M. Guillaume SAILLARD à Jean-Pierre MANZONI.

M. Alain JEANNIER est arrivé à 19H30.

Le **quorum** étant atteint, Monsieur Thierry VIDAILLET se propose comme **secrétaire de séance**.

Florent RAILLARD, Secrétaire Général, est présent.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

***A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité***

### **Finances**

#### **Demande de subvention**

Le Maire présente l'objet de la demande de subvention : un voyage scolaire est organisé avec le lycée Pré Saint Sauveur Saint Claude et deux élèves sont de Lavans-lès-Saint-Claude. Il rappelle que le conseil avait décidé de répondre à ce genre de demande par l'octroi d'une aide forfaitaire de 50 euros par élève.

Le Conseil décide d'accorder une subvention de cent euros pour les deux élèves.

#### **Vente de bois**

Le Maire explique qu'une vente de bois va être effectuée pour permettre de dégager le chemin de l'ancienne voie de Tram. Il demande si le Conseil donne son accord pour cette vente.

Le Conseil approuve la vente.

### **Intercommunalité**

#### **Création d'une commune nouvelle**

Le Maire explique que Madame le Maire de PONTHOUX réfléchit depuis plus d'un an à un rapprochement avec LAVANS. Sa position est motivée par le manque de ressources d'une commune de petite taille qui ne peut pas avoir de réels projets.

Le rapprochement s'opérerait par la création d'une « commune nouvelle », fruit de la fusion des deux communes. Il développe les avantages financiers d'un tel rapprochement : maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement pendant trois ans et bonification de cette dernière de cinq pour cent. Ces bonifications ne sont assurées qu'à la condition expresse que cette commune nouvelle soit créée avant le premier janvier deux mille seize.

Le Conseil émet un avis favorable unanime sur la conduite des réflexions pouvant conduire, in fine, à un rapprochement. Des rencontres entre les élus de Ponthoux et de Lavans seront organisées.

## Urbanisme

### **Avancement du PLU**

Le Maire annonce que le Plan Local d'Urbanisme a été affiché dans un journal d'annonce légal et que la DDT devrait bientôt envoyer un certificat précisant le caractère exécutoire de ce document.

### **Avancement de la station d'épuration**

M. MANZONI explique que les défauts de fonctionnement de la station énumérés lors du précédent conseil municipal ont été corrigés. Il déplore depuis une nouvelle facture E.D.F. d'un montant de 3.000 EUR pour le seul mois de janvier. Cette surconsommation résulterait d'une erreur de paramétrage du temps de fonctionnement des moteurs du bassin d'aération. Le maire demande à ce que le constructeur M.S.E. responsable de ce surcoût, participe au paiement de cette facture.

Le ceinturage devrait avoir lieu la semaine prochaine, et la pose des enrobés sur les aires de circulation sera réalisée dès que les conditions météorologiques permettront la mise en service des stations d'enrobés.

### **Commission travaux**

M. MANZONI présente le compte-rendu de la réunion de la Commission travaux le vingt-six janvier deux mille quinze, et décline les points discutés. Concernant l'éclairage du cheminement de la salle des fêtes, la Commission a proposé de ne pas équiper les luminaires d'ampoules LED en raison de leur faible temps d'éclairage.

M. MANZONI reprend les travaux de la Commission. Par souci d'économie, les travaux du Chemin de la chapelle consisteraient en une reprise partielle, et ceux relatifs à l'édification d'un mur au droit des Fariboles (à proximité de l'école maternelle) seraient différés.

M. MANZONI enchaîne avec le projet de panneaux photovoltaïques. Ce projet devrait coûter environ trente mille euros. M. MANZONI explique qu'il y aura un retour sur investissement dans environ une quinzaine d'année et que c'est une démarche environnementale. Les panneaux seront mis sur le toit de l'école élémentaire.

### **Nuancier façade Déclaration préalable au ravalement de façades et à l'édification de clôtures**

Mme DUNOD présente au Conseil le nuancier façade proposé par le CAUE lors du dernier conseil municipal. Elle propose de garder toutes les nuances. L'intérêt est de montrer aux habitants que malgré le nuancier la commune leur laisse du choix. Le Maire explique que le nuancier s'appliquera aux quartiers anciens de la commune dont le périmètre a été proposé.

Le Maire présente que depuis mars deux mille quatorze la réglementation relative aux déclarations préalables a changé. Le ravalement des façades et l'édification des clôtures ne sont plus soumis à une déclaration préalable sauf si le conseil municipal en délibère autrement.

Le Maire trouve nécessaire que si une aide est accordée aux propriétaires qui procèdent au ravalement de leurs façades, ceux-ci soient soumis à une déclaration préalable qui permettra à la commune de faire respecter les règles qu'elle édicte en matière de couleurs, au même titre que les règles d'urbanisme.

Concernant les clôtures, le maire rappelle qu'avant le changement récent de réglementation, elles étaient soumises à déclaration, et qu'il s'agit de revenir à cette situation, l'esthétique et la hauteur des clôtures n'étant pas sans impact dans l'environnement urbain étant important.

Le Conseil adopte le nuancier de couleurs (façades, huisseries, portes et volets) et décide de soumettre à une déclaration préalable le ravalement des façades et l'édification de clôtures sur tout le territoire communal.

## SPORT

### La Gélinothe

M. COTTET-GIGUET présente la réunion ayant eu lieu entre la communauté de commune, la ville de Saint Claude, la commune de Villard-Saint-Sauveur et la commune de Lavans-lès-Saint-Claude. L'objectif est de remettre en place le service de bus « la Gélinothe » pour emmener les skieurs jusqu'aux Rousses. Le service reprendrait pour les vacances de février. Le financement sera assuré pour moitié par la communauté de commune et l'autre moitié par la ville de Saint-Claude. Une subvention au Conseil Général du Jura a été demandée.

## Communication

### ZAP mag

M. VIDAILLET explique que les exemplaires du ZAP' INFOS (remplaçant le Zapping) ne seront imprimés que le trois février malgré la diligence de la Commission communication ; ils pourront être distribués par les conseillers municipaux en fin de semaine 6.

Outre le bulletin annuel « LE MAG » maintenant distribué en avril après le vote du budget, le ZAP' INFOS sera distribué à l'été, en septembre, et en janvier ; l'information municipale sera alors publiée à un rythme régulier d'environ tous les quatre mois. Le Maire félicite Thierry VIDAILLET et l'ensemble de la commission qui fait du bon travail et qui reflète bien le dynamisme de la commune.

## Questions diverses

### Salle 2 Grande Rue

Le Maire présente que cette salle devait être utilisée lorsque les autres salles polyvalentes étaient prises. M. LANCON explique que cette salle n'a pas toujours été rendue dans de bonnes conditions. M. LANCON propose que la salle ne soit utilisée que pour des réunions. Et qu'il faudrait prévenir le Club du 3<sup>ème</sup> âge à l'avance pour ranger les jeux.

Le Conseil décide qu'en dehors de l'occupation habituelle du club « Toujours de l'Avant », la location de la salle du 2 Grande Rue ne sera possible à titre subsidiaire quand les salles de la salle polyvalente seront occupées, pour des réunions à l'exclusion de tout repas, et au tarif forfaitaire de 100,00 Eur par réunion. Michel VIARD, en charge de la gestion de la salle des fêtes, accepte de s'occuper des prises en charge de cette salle, en relation avec la présidente et le vice-président du club.

### **Crêt du Bief**

Le Maire explique qu'une réunion va avoir lieu le jeudi cinq février deux mille quinze avec le CAUE, le directeur du Parc Naturel Régional et la SOCAD afin de mettre au point une stratégie et des moyens d'action et de communication favorisant la vente des terrains de l'éco-quartier.

### **Litige du chemin du Brochet**

Le Maire informe le conseil que l'avocat de la commune lui a indiqué qu'un protocole d'accord avec M. CLEMENT, qui s'engage à détruire le muret édifié sur l'emprise communale, devrait être signé dans les tous prochains jours.

Le litige portant sur cette construction irrégulière « du chemin du Brochet » vieux de plusieurs années pourrait ainsi trouver une issue favorable, pour peu que l'engagement soit finalement respecté.

### **ONF**

Le Maire annonce qu'il a rencontré M. ORFANO de l'ONF pour envisager les travaux forestiers pour l'année deux mille quinze. Le Maire précise que la commune a toujours été dans une logique d'équilibre en ce qui concerne les dépenses et les recettes en matière d'investissement forestier.

Le devis présenté est d'un montant de 7 850 euros alors que le montant prévisible des ventes pour l'année s'établit à 13365 euros.

Le conseil autorise le maire à signer le devis O.N.F. d'un montant de 7 850 euros.

### **Autre**

Le Maire donne lecture de la lettre de Mme GOUX, directrice de l'école maternelle, en remerciement du remplacement de l'ordinateur vétuste.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.*

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 26 février 2015 à 19 h 00 en mairie.**

Philippe PASSOT, maire

<b>Séance du Conseil municipal en date du 29 janvier 2015</b>
---

Mélanie BOUVERET  <i>Absente excusée</i>	Emilia BRULE	Cécile CHIQUET  <i>Absente excusée</i>	Claude COTTET-GIGUET
Rachel DA SILVA TEIXEIRA	Isabelle DUNOD	Marie-Françoise FAVRE	Alain JEANNIER
Jacques LANCON	Sylvette LORGE	Jean-Pierre MANZONI	Philippe PASSOT
Alain PREVITALE	Antonio PULICE	Geneviève ROZIER	Guillaume SAILLARD  <i>Absent excusé</i>
Michel VIARD	Thierry VIDAILLET	Patricia VILLE	